

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Traité Des Fevx Artificiels Povr La Gverre, Et Povr La
Recreation**

Malthus, Francis

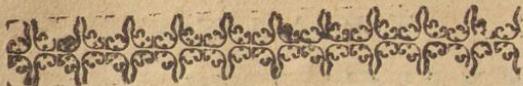
Paris, 1632

A monseigneur l'illvstrissime Cardinal de Richeliev

[urn:nbn:de:bsz:31-261629](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-261629)

ah

MZE M3 R



A MONSEIGNEUR
L'ILLVSTRISSE
CARDINAL
DE RICHELIEV.

MONSEIGNEUR,

M Vostre iugement est si vniuersel-
lement recogneu pour la regle infail-
ble des plus saines opinions, que tout ce
qui peut paroistre ne le peut que par vostre auen, &
ce qui ne le peut auoir n'attend plus rien de son merite.
Il ny a rien de bas que ce que vous vulez ignorer, &
pour rendre quelque chose considerable, ce luy est as-
sez d'auoir merite vostre approbation. De sorte qu'il
ne tient plus qu'à nous d'estre hors de toute erreur,
puis que celuy qui vous a doñe d'vne diuine force d'es-
prit, nous a par mesme moyen exemptez de la crainte
de mal iuger, en nous obligant seulement à appren-
dre de vos sentiments quels doiuent estre les nostres.
Tant de visibles merueilles, qui verifient tous les iours
la crèance que nous auons de la necessaire dependan-
ce qui est entre vos conseils, & leurs succez, ont publié



la loy
vous les p
dent en
l'ont jolen
qui la pa
drez; ny l
sient au
grand et
c'est fail
aduiz: l
portanc
sionne d
urage q
se pouu
fex don
éblouyr
carent a
yeux de
ticulier
me don
tenant

MO

la loy d'où naist ceste obligation ; le consentement de
tous les plus grands hommes du monde, qui ne s'accor-
dent en rien tant qu'en l'admiration de vostre esprit,
l'ont solennellement autorisée, il n'y a que l'ignorance
qui la puisse refuser, ou la temerité qui l'ose enfrein-
dre; ny l'une ny l'autre ne le peut faire, qu'elles ne
soient aussi-tost punies que coupables : car c'est un
grand chastiment que d'estre en danger de faillir, &
c'est faillir évidemment que de n'estre pas de vostre
avis : la diversité des sujets peut bien changer l'im-
portance, mais non pas l'essence du crime. Qu'on ne se-
stonne donc point si i'ose faire quelque estat de cet ou-
rage, qui ne contient que la description des choses qui
se peuvent vanter de vous avoir autrefois agréée. Les
feux dont il traite n'eussent point eu assez d'éclat pour
éblouyr ma modestie, si ie ne me souuenois qu'ils en
eurent assez, il y a quelque temps pour arrester les
yeux de trois grandes Roynes de toute la Cour, & par-
ticulierement les vostres, dont les fauorables regards
me donnerent dès lors l'assurance que ie prends main-
tenant de vous offrir ce petit Livre, & de me qualifier,

MONSEIGNEUR,

Vn de vos plus humble, plus obéissant,
& plus fidele seruiteur,
FRANÇOIS DE MALTHE.